

Vous êtes une entreprise
CHANGEMENT D'ADRESSE
Les organismes à prévenir
(en fonction de votre situation)

- Les formalités pour prévenir les administrations compétentes (URSSAF, DGFiP, INSEE, CFE, CMA, l'assurance retraite, les services sociaux et le greffe) doivent être réalisées dans le délai d'1 mois et uniquement en ligne via l'INPI (le guichet unique) : www.formalites.entreprises.gouv.fr
- Votre N°SIREN restera identique mais un nouveau N°SIRET (N° lié à la localisation de votre entreprise) vous sera attribué.
- Votre K-BIS vous sera directement communiqué par le greffe compétent après validation de votre déclaration sur l'INPI.

SERVICES

- Votre Expert-comptable
- Votre avocat
- ANTS Carte grise

LES FOURNISSEURS

-
-
-

LES CLIENTS

- Clients dont les paiements et les retours de devis sont en attente de réception

LOGICIELS

- Mise à jour de l'adresse sur vos logiciels

ASSURANCE

- Décennale - garantie constructeur
- Des locaux - des biens – des véhicules
- Santé – prévoyance – retraite – vie

FINANCES

- Banques
- Organismes de crédits
- Aides financières

ORGANISATION PATRONALE

- Syndicat représentatif de votre secteur

PUBLICITE

- Carte de visite / papier en-tête
- Signalétique extérieure
- Site internet
- Signature électronique de vos mails

ABONNEMENT

- Journaux et magazines
- Autres

EQUIPEMENTS

- Téléphone / internet
- Énergie : électricité / autre
- Eau / assainissement
- Ordures ménagères

Au préalable, de vos démarches, pensez à vous munir de :

- **Votre numéro de sécurité sociale** (visible sur votre carte vitale, sur vos relevés de paiement et attestation de droits).
- **Votre numéro fiscal pour les personnes physiques** (visible sur la première page de votre déclaration de revenus ou dans le cadre « vos références » de votre dernier avis d'imposition).
- **Votre SIREN.**
- **Vos cartes grises** (démarche gratuite pour changement d'adresse jusqu'à la 3^{ème} demande, pour les véhicules immatriculés sous le format : AA-113-AA.) Date limite de déclaration : 1 mois à la date de réception du certificat d'adressage. A la suite de la démarche, vous recevrez une étiquette à coller sur votre carte grise.
- **Votre numéro d'identifiant France Travail Employeur** (visible sur vos courriers).

Contacts utiles :

*Guichet unique (INPI) :

☎ +33 (0)1 56 65 89 98

📧 via www.inpi.fr/contactez-nous

@ écrire à l'antenne de la Nouvelle

Aquitaine à nouvelleaquitaine@inpi.fr

✉ INPI Nouvelle-Aquitaine 1, Place Lainé - CS 11287, 33075 Bordeaux cedex

*Greffé du tribunal de commerce 87 :

☎ 05 55 34 60 75

📧 via

<https://formalites.entreprises.gouv.fr/>

✉ 23 Pl. Winston Churchill, 87000 Limoges

*ANTS (carte grise / permis de conduire) PRO

☎ 3400

📧 via <https://ants.gouv.fr/contactez-nous/personne-morale>

Deux options :

1-Utiliser votre compte ANTS particulier et désigner une personne habilitée pour la déclaration. Puis cliquer sur « commencer » et sélectionner « faire la démarche pour quelqu'un d'autre »

2- ou créer un compte pro dédié pour la démarche. Cliquer sur « Je n'ai pas encore de compte », puis sur « Je n'ai pas d'identifiant ANTS » et choisir je suis « une personne morale », enfin renseigner les informations demandées.

*Centre des finances publiques (87250)

☎ 05 55 76 00 78

@ écrire à sgc.bessines-sur-gartempe@dgfip.finances.gouv.fr

✉ 4 rue Jean Moulin, 87250 Bessines/Gartempe

Chambre des Métiers (CMA) 87

☎ 05 55 45 27 00

@ écrire à contact@cm-limoges.fr

✉ 12 avenue Garibaldi, 87000 Limoges

Chambre de Commerce et d'Industrie 87

☎ 05 55 45 15 15

@ emailinfo@limoges.cci.fr

✉ 16 place Jourdan - CS 60403, 87011 LIMOGES CEDEX

Chambre de l'agriculture 87

☎ 05 87 50 40.00

@ accueil@haute-vienne.chambagri.fr

✉ SAFRAN, 2 av Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL, 87017 LIMOGES Cedex 1

*France Travail secteur Bessines /

Gartempe :

☎ 3949

📧 <https://www.francetravail.fr/candidat/>

✉ 4T Rue du Général du Arbellot, 87300 Bellac

*L'assurance retraite – prévoyance

☎ 3960

📧 <https://www.lassuranceretraite.fr/>

✉ CARSAT, Centre-Ouest 29 Boulevard Vanteaux 87000, LIMOGES CEDEX

***Les contacts suivants sont donnés à titre informatif mais la démarche de changement d'adresse pour ces organismes se fait uniquement sur déclaration via le portail de l'INPI (Guichet unique).**